

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°41 affectations.

n°41

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 juillet 1929

Numéro JO
n° 392 du 31/07/1929

Date du numéro
31 juillet 1929

TEXTE INTÉGRAL

la décision du 1° » février 1929, accordant une indemnité à l'interprète Bourune AbduKader, pour sa participation au fonctionnement de l'école indigène du poste de tadjourah est rapporte. Le sergent de la garde indigène Dagal Meck, détaché au poste de Tadjourah, est chargé, sous la direction du chef de poste, du cours de français aux jeunes indigènes et aux gardes. Il aura droit, à ce titre, à une allocation mensuelle de 50 francs.